

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 7

THE CHILD AND FAMILY SERVICES
AMENDMENT ACT
(CHILD PORNOGRAPHY REPORTING)

Moved by the Honourable Mr. Chomiak

THAT the proposed definition "child pornography", as set out in Clause 2 of the Bill, be amended

(a) in clause (b), by striking out "or visual representation" and substituting ", visual representation or audio recording"; and

(b) by striking out "or" at the end of subclause (a)(ii) and adding the following after clause (b):

*(c) any written material whose dominant characteristic is the description, for a sexual purpose, of sexual activity with a child that would be an offence under the *Criminal Code* (Canada), or*

*(d) any audio recording that has as its dominant characteristic the description, presentation or representation, for a sexual purpose, of sexual activity with a child that would be an offence under the *Criminal Code* (Canada);*

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 7

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES SERVICES
À L'ENFANT ET À LA FAMILLE
(OBLIGATION DE SIGNALER
LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE)

Motion de M. le ministre Chomiak

Il est proposé que la définition de « pornographie juvénile » figurant à l'article 2 du projet de loi soit amendée :

a) dans l'alinéa b), par substitution, à « ou représentation », de « , représentation ou enregistrement sonore »;

b) par adjonction, après l'alinéa b), de ce qui suit :

*c) écrit dont la caractéristique dominante est la description, dans un but sexuel, d'une activité sexuelle avec un enfant qui constituerait une infraction au *Code criminel* (Canada);*

*d) enregistrement sonore dont la caractéristique dominante est la description, la présentation ou la simulation, dans un but sexuel, d'une activité sexuelle avec un enfant qui constituerait une infraction au *Code criminel* (Canada).*

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 7

THE CHILD AND FAMILY SERVICES
AMENDMENT ACT
(CHILD PORNOGRAPHY REPORTING)

Moved by the Honourable Mr. Chomiak

THAT the proposed subsection 18(1.0.1), as set out in Clause 4(1) of the Bill, be amended by striking out "or material" and substituting ", material or recording".

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 7

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES SERVICES
À L'ENFANT ET À LA FAMILLE
(OBLIGATION DE SIGNALER
LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE)

Motion de M. le ministre Chomiak

Il est proposé que le paragraphe 18(1.0.1) figurant au paragraphe 4(1) du projet de loi soit amendé par substitution, à « ou qu'un écrit », de « , qu'un écrit ou qu'un enregistrement ».

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 7

THE CHILD AND FAMILY SERVICES
AMENDMENT ACT
(CHILD PORNOGRAPHY REPORTING)

Moved by the Honourable Mr. Chomiak

THAT the proposed clause 18.1(2)(b), as set out in Clause 5(1) of the Bill, be amended by striking out "or material" and substituting ", material or recording".

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 7

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES SERVICES
À L'ENFANT ET À LA FAMILLE
(OBLIGATION DE SIGNALER
LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE)

Motion de M. le ministre Chomiak

Il est proposé que l'alinéa 18.1(2)b) figurant au paragraphe 5(1) du projet de loi soit amendé par substitution, à « ou l'écrit », de « , l'écrit ou l'enregistrement ».

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 7

THE CHILD AND FAMILY SERVICES
AMENDMENT ACT
(CHILD PORNOGRAPHY REPORTING)

Moved by the Honourable Mr. Chomiak

THAT the proposed subsection 18.7(1), as set out in Clause 8 of the Bill, be amended by striking out "or material" and substituting ", material or recording".

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 7

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES SERVICES
À L'ENFANT ET À LA FAMILLE
(OBLIGATION DE SIGNALER
LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE)

Motion de M. le ministre Chomiak

Il est proposé que le paragraphe 18.7(1) figurant à l'article 8 du projet de loi soit amendé par substitution, à « ou qu'un écrit », de « , qu'un écrit ou qu'un enregistrement ».